

# Prédation du loup

**Bilan en France en 2020 : 2 917 attaques pour 9 084 victimes**

(en 2019 : 2 773 attaques pour 9 220)



Données indemnisées, source DREAL AURA

**Bilan en Isère en 2020 : 412 attaques pour 1 263 victimes**

Rappel : en 2019 = 330 attaques pour 1 171 victimes

Rappel : en 2018 = 278 attaques pour 762 victimes



Données déclarées, source DDT38



**Evolution 2019/2020 :**

**+25% attaques**

**+ 8 % victimes**

**Rappel : Evolution 2018/2019**

**+19% attaques**

**+ 54 % victimes**

## Les victimes en Isère en 2020 :

### Par espèce :

Evolution  
2019/2020

	1 164 ovins	+ 6 %
	38 caprins	+ 850 %
	33 bovins adultes	+ 65 %
	19 veaux	- 42 %
	4 canins	+ 300 %
	2 équins et 3 lamas	

### Par territoire :

Territoire	Nombre de victimes	Evolution 2019/2020
Matheysine	331	- 36%
Oisans	300	- 8%
Saint-Marcellin-Vercors	165	+ 725%
Massif du Vercors	122	+ 91%
Trièves	120	- 9%
Grésivaudan	97	- 23%
Métropole de Grenoble	94	+ 527%
Entre Bièvre et Rhône	22	Nouveau territoire touché
Bièvre Isère	6	+ 200%
Pays Voironnais	3	- 75%
Les Balcons du Dauphiné	2	Nouveau territoire touché
Bièvre Est	1	Nouveau territoire touché
Les Vals du Dauphiné	0	- 100%
Cœur de Chartreuse	0	- 100%
Porte de l'Isère	0	- 100%
Lyon-Saint-Exupery	0	Pas concerné
Vienne-Condrieu	0	Pas concerné
Collines du Nord Dauphiné	0	Pas concerné
<b>Total</b>	<b>1263</b>	<b>+ 8%</b>

Territoire en aggravation en 2020

**Bilan des prélèvements en France : 105/110**

Bilan 2020, il y avait **105 loups abattus décomptés** du plafond de 110 loups en France.

**14 ont été abattus en Isère :**

- 4 spécimens par des éleveurs ;
- 8 spécimens par des lieutenants de louveterie ;
- 2 spécimens par les agents de la Brigade Mobile d'Intervention de l'OFB



# OBJECTIF : ZERO ATTAQUE

## Les actions syndicales face à la prédation en 2020 :

- Mise en place d'une commission des recours à la DDT. Objectif : Défendre les dossiers injustement non indemnisés suite à aux attaques de loup (plus de 10 dossiers rattrapés).
- Médiatisation de l'impact du loup sur l'agriculture : presse, radio, TV, réseaux sociaux.
- Communication Grand Public avec un Panneau Géant en Bord de route à St-Théoffrey (Matheysine).
- Demande d'intervention louveterie et brigade en Isère.
- Défense de la profession auprès de l'administration et des élus de nos territoires
- Mise en place d'un groupe prédation pour suivre les actualités et l'évolution de la réglementation



Photo du 2 décembre 2020 : Invitation du préfet référent national loup et préfet Isère pour constater l'impact de la prédation auprès des éleveurs isérois (événement du réseau FDSEA & JA)

## Intégrer le syndicat, c'est quoi ?

C'est être dans un réseau d'éleveurs solidaires face à une prédation toujours croissante



## Vos référents professionnels :

Jérôme Crozat, Président FDSEA 38  
Marie-Laure Mauny, référente prédation Matheysine  
Sylvain Pascal, référent prédation Trièves  
Guy Durand, référent prédation Vercors  
Christophe Gabert, référent prédation Nord Isère

## Salarié en charge du dossier prédation :

Aymeric BOSNEAGU au 04 76 20 67 40

***N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques locales !***

## Infos pratiques :

### Demander un Tir de Défense Simple !

Tout éleveur professionnel peut bénéficier d'un arrêté préfectoral l'autorisant à effectuer des tirs de défense simple en vue de la défense de son troupeau contre la prédation du loup. Ces arrêtés sont valables 5 ans à partir de leur date de signature.

Si l'éleveur possède un permis de chasse valide, il peut défendre lui-même son troupeau de la prédation.

**Si l'éleveur ne possède pas de permis de chasse ou s'il n'en a pas le temps, il peut à tout moment déléguer son droit de se défendre de la prédation à toute personne ayant un permis de chasse valide.**

Charge à l'éleveur de noter dans le registre de tir le nom, prénom et numéro de permis de chasse des personnes auxquelles il délègue ce droit, avant le début des opérations.

### Le nombre de tirs dérogatoires attribués en Isère en 2020 :

- 240 tirs de défenses simples
- 23 tirs de défenses renforcés
- 1 tir de prélèvement a été délivré

**Pour déclarer une attaque : En vallée : 07 78 10 61 99 (DDT), En Alpage : 04 76 71 10 25 (FAI)**